



COMMISSION SPORTIVE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

8 avenue Joffre
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

PV 52 SP 11

PV de la Commission Sportive du 23.09.2025

Président : M. Jean-Louis TRINQUESSE (en visio)

Présents : Messieurs Vincent CABIN, Mickaël ROMOJARO (en visio) et Didier SCHMINKE

Assiste : Mme Stéphanie FOREY (administratif)

Changements dates, horaires, terrains

Match 54794547 du 27.09.2025 Magny/Quarré 1 – Charbuy Fleury 1 Coupe de l'Yonne U15

La commission,

- Prend note du courriel du club de Magny, via son adresse officielle, indiquant le changement de lieu de la rencontre,
- Donne ce match à jouer le 27 septembre 2025 à 14h00 sur le terrain de Quarré les Tombes.

Match 54794546 du 27.09.2025 UF Tonnerrois 1 – Ent. St Denis/Fontaine/Malay 1 Coupe de l'Yonne U15

La commission,

- Prend note de la demande de changement de lieu de la rencontre via Footclubs, du club de l'UF Tonnerrois,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 27 septembre 2025 à 14h00 sur le terrain de Lézinnes.

Match 54707332 du 28.09.2025 Magny 2 – Entente Florentinoise 2 Coupe de l'Yonne Séniors

La commission,

- Prend note du courriel du club de Magny, via son adresse officielle, indiquant le changement de lieu de la rencontre,
- Compte tenu également de l'accord donné lors de sa réunion du 9 septembre 2025,
- Donne ce match à jouer le 28 septembre 2025 à 12h30 sur le terrain de Guillon.

Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision

Match 54707324 du 28.09.2025 SC Sénonais 1 – St Julien du Sault 1 Coupe de l'Yonne Séniors

La commission,

- Compte tenu également de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 28 septembre 2025 à 12h30.

Match 54707340 du 28.09.2025 Toucy 1 – ECN 1 Coupe de l'Yonne Seniors

La commission,

- Prend note du courriel du club de Toucy, via son adresse officielle, indiquant qu'un arrêté municipal interdit l'utilisation du terrain de Toucy le dimanche 28 septembre 2025,
- Le terrain de Saints étant déjà occupé par un match de Gambardella, compétition prioritaire sur la Coupe de l'Yonne,
- La seule date de « match remis » avant le second tour de coupe étant le 12 octobre, mais l'équipe d'ECN ayant déjà un match de programmé ce jour-là,
- Compte tenu de l'article 6 du règlement des coupes seniors, « Les matchs sont joués aux dates

fixées. En cas d'impossibilité liée à la praticabilité du terrain ou toute autre cause, le club recevant proposera un terrain de repli, à défaut le match se jouera chez l'adversaire. »

- Donne ce match à jouer le 28 septembre 2025 à 12h00 sur le terrain synthétique d'Aillant.

Match 54434708 du 28.09.2025 Gron Véron 2 – Sergines 2 D3 Gp A

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 28 septembre 2025 à 12h30 sur le terrain de Gron.

Match 54434982 du 05.10.2025 Aillant 2 – Mont Saint Sulpice 2 D3 Gp B

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 5 octobre 2025 à 12h30.

Forfait

Match 53450881 du 14.09.2025 Gâtinais 1 – Entente Florentinoise 2 D2 Gp A

La commission,

- Prend note du courriel du club de Gâtinais, via son adresse officielle, indiquant que suite au forfait de l'équipe de l'Entente Florentinoise 2, la Commission n'a pas acté l'inversion du match retour,
- En application de l'article 19 des règlements des championnats seniors 2025/2026, article 1) Disposition particulière applicable au District : « *Forfait Déclaré [...] Dans le cas où le forfait se produit lors du match aller, Il appartient seulement à la commission compétente de décider d'inverser le match retour* »,
- Décide d'inverser la rencontre retour qui se jouera donc à Jouy le 22 février 2025 à 14h30.

Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision

Réserves

Match 53404036 du 06/09/2025 Sens FC 1 - Entente Florentinoise 1 U15 D1

Réserve d'après match envoyée par courriel via leur adresse officielle du club de Sens FC en date du 6 septembre 2025 rédigée de la manière suivante :

« Je soussigné Sebillaud Santiago, éducateur du Fc Sens, porte des réserves sur la qualification et participation sur l'ensemble de l'équipe du Florentinois. »

La commission, vu les pièces au dossier,

- Prend note de l'absence de réponse du club de l'Entente Florentinoise,
- En application de l'article 89 des RG saison 2025/2026 - 8.6. Délai de qualification : *Tout joueur, quel que soit son statut (Amateur ou Sous contrat), est qualifié dans un délai qui dépend de la date d'enregistrement de sa licence et de la compétition à laquelle il participe, comme défini dans le tableau ci-après. Compétition / Délai de qualification : Compétitions / F.F.F. (sauf la Coupe de France) : Compétitions de Ligue, Compétitions de District : **Le joueur est qualifié à l'issue d'un délai de 4 jours calendaires à compter du lendemain de l'enregistrement de sa licence.***
- Après vérification des dates d'enregistrement des licences des joueurs de l'équipe U15 de l'Entente Florentinoise,
- Après vérification de la date d'enregistrement de la licence du joueur Christ MASAMBO TALAMAKO,

- Attendu que la licence a été enregistrée le 4 septembre 2025, le joueur est dit qualifié le 9 septembre 2025,
- Attendu que ladite rencontre s'est jouée le 6 septembre 2025,
- Dit la réserve d'après match de l'équipe de Sens FC fondée,
- Donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'Entente Florentinoise (0 but, -1 point) et maintient également le match nul pour Sens FC 1 (1 but, 1 point),
- Demande au secrétariat de débiter le compte du club de l'Entente Florentinoise de 32€ pour en créditer le compte du club de Sens FC,
- Amende de 30€ au club de l'Entente Florentinoise pour joueur non qualifié (amende 5.08).

Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision

Bug FMI

Match 53403942 du 20/09/2025 Auxerre Stade 2 – Chevannes/Charbuy Fleury 1 U18 D1

La commission,

- Prend note de la réception de la FMI,
- Note cependant qu'un bug informatique a fait disparaître la liste des joueurs et dirigeants du Stade Auxerrois,
- Demande au club du Stade Auxerrois de lui fournir la composition de l'équipe et de ses dirigeants pour lundi 29 septembre 2025, date impérative.

Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision

FMI

La Commission rappelle que selon les règlements des championnats du District, les Feuilles de match papier doivent être transmises via l'adresse officielle du club dans les délais suivants :

- **Match le samedi : Dans les 24h**
- **Match le dimanche : Le soir même avant minuit.**

Match 53404159 du 20/09/2025 Auxerre Stade 1 – Avallon/ECN 1 U13 Départemental 1

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club d'Auxerre Stade,
- Enregistre le score : Auxerre Stade 1 = 6 – Avallon/ECN 1 = 3

Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision

Match 53403941 du 20/09/2025 Avallon/ECN 1 – Auxerre SC 1 U18 Départemental 1

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club d'Avallon,
- Enregistre le score : Avallon/ECN 1 = 3 – Auxerre SC 1 = 2
- Amende de 46€ au club d'Avallon pour absence de tablette (amende 13.2)

Match 53403606 du 21/09/2025 Vermenton 1 – Champigny 1 Départemental 1

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Vermenton,
- Enregistre le score : Vermenton 1 = 5 – Champigny 1 = 1

Match 53403608 du 21/09/2025 Joigny 1 – Monéteau 1 Départemental 1

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Joigny,
- Enregistre le score : Joigny 1 = 8 – Monéteau 1 = 2

Match 53456574 du 21/09/2025 Auxerre SC 2 – ECN 2 Départemental 2 Gp B

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club d'Auxerre SC,
- Enregistre le score : Auxerre SC 2 = 3 – ECN 2 = 1

Match 54438821 du 21/09/2025 St Sauveur/St Fargeau 1 – Aillant 3 Départemental 3 Gp C

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de St Sauveur,
- Enregistre le score : St Sauveur/St Fargeau 1 = 3 – Aillant 3 = 1

Match 54437563 du 21/09/2025 Avallon 1 – Ravières 1 Fem à 8 D1

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club d'Avallon,
- Enregistre le score : Avallon 1 = 0 – Ravières 1 = 1

Match 54434609 du 21/09/2025 SC Sénonais 1 – Sens FP 2 D3 Gp A

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de SC Sénonais,
- Enregistre le score : SC Sénonais 1 = 5 – Sens FP 2 = 1

Feuille de match manquante

Match 53404157 du 13/09/2025 Champs sur Yonne 1 – Stade Auxerrois 1 U13 D1 Gp C

La commission,

- Prend note du courriel explicatif du club de Champs sur Yonne, via sa messagerie officielle,
- Demande au club de Stade Auxerrois de compléter la feuille de match papier, et ce pour lundi 29 septembre 2025, date impérative,
- Annule l'amende de 30€ au club de Champs sur Yonne (amende 5.25) pour non-envoi de feuille de match papier/feuille de plateau/FMI suite aux éléments apportés par le club,
- Transmet à la CDA.

Absence de Délégué

Match 54436410 du 14.09.2025 ECN 3 – Serein HV 1 D3 Gp D

La commission,

- Prend note des courriels de l'arbitre de la rencontre et des clubs d'ECN et Serein HV, signalant la présence en tant que délégué lors de ce match de Monsieur Benoit PETIT,
- Enregistre le score ECN 3 = 1 but ; 3 points / Serein HV 1 = 0 but ; 0 point
- Compte tenu des explications des clubs et de l'arbitre, fait preuve de mansuétude et annule exceptionnellement l'amende de 30€ au club de ECN 3 pour absence de délégué sur la FMI (amende 5.13).

Désignation des Délégués

La commission prend note de la désignation de délégués officiels du district pour les matchs suivants :

- Match du 27.09.2025 Avallon/ECN 1 contre Champs sur Yonne 1 Coupe de l'Yonne U18
 - **M. Benjamin BOUGAULT**
- Match du 28.09.2025 Afta 1 contre Brienon 1 Coupe de l'Yonne Seniors
 - **M. Benjamin BOUGAULT**
- Match du 28.09.2025 Gron Véron 1 contre Vermenton 1 Coupe de l'Yonne Seniors
 - **M. Eric SCIAUD**
- Match du 28.09.2025 Sens FC 3 contre Vinneuf Courlon 1 Coupe de l'Yonne Seniors
 - **M. Michel LE RUEN**
- Match du 28.09.2025 Chablis 1 contre Seignelay 1 Coupe de l'Yonne Seniors
 - **Mme Florence VIÉ**

Divers

La commission prend note de la blessure de Madame Angèle HOLLARD, joueuse de Chevannes lors de la rencontre Gurgy 1 contre Chevannes 2 et lui souhaite un prompt rétablissement.

Fin de la réunion : 19 h 10.

Le Président

Jean-Louis TRINQUESSE

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G ».